

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 avril 2019

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1831)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD396

présenté par
Mme Couillard, rapporteure

ARTICLE 9

À l'alinéa 11, substituer aux mots :

« de cycles et d' »

les mots :

« cycles et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.